

La FF 4x4 et le Tourisme !

Itinéraires de balades et randonnées.

Les élus locaux qui ont pour préoccupation majeure la conciliation sur leur commune ou canton de la protection des milieux naturels et qualité de vie des habitants. La qualité de vie dépendant également et pour une bonne partie du développement économique, nous avons pu constater que bon nombre de communes et de cantons ruraux, situés loin des grands axes de communication se résolument tournées vers le tourisme afin d'assurer la pérennité de l'emploi et l'avenir de leurs enfants. L'explosion des loisirs verts, la réduction du temps de travail, la proximité des grands centres urbains (150 km environ) sont autant d'opportunités à saisir pour nos régions.

Bon nombre de citoyens considèrent que les 4x4 sont des véhicules de loisirs qui permettent de « voyager autrement » et de vivre leurs loisirs de manière plus plaisante. La croissance exponentielle des ventes de ce type de véhicule est tout à fait révélatrice du véritable engouement qu'il suscite.

Bien sur bon nombre de ces véhicules ne circulera que sur les routes goudronnées ou bien ne seront utilisées que comme facteur sécuritaire lors de fortes intempéries ; Mais une partie d'entre eux s'aventurera sur les chemins de terre à la découverte de la nature de façon épisodique comme plusieurs dizaines de milliers de familles ou bien de façon plus régulière auprès des 600 clubs structurés regroupant près de 30000 familles.

Nous avons pu constater que si de nombreux itinéraires de randonnées pédestres, vététistes et équestres étaient disponibles dans les offices de tourisme, la mise en place de circuits de randonnées motorisées fait cruellement défaut. Nous ne parlons pas ici de PDIRM dont le sujet sera traité plus loin, mais simplement de mettre à disposition à des personnes qui souhaitent découvrir notre département autrement que par les routes goudronnées habituelles des possibilités de le faire sans problèmes sur des chemins de terre. A ce sujet, nous avons pu remarquer que ces itinéraires sont disponibles dans certains syndicats d'initiatives de départements limitrophes. Nous pensons qu'il serait intéressant de leur adjoindre des conseils comme ceux prodigués dans notre charte, afin de sensibiliser les conducteurs au respect des règles garantissant une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers des chemins.

Ces itinéraires présentent de nombreux avantages qui permettent :

1. Un développement durable du tourisme par :

- La création d'une nouvelle activité touristique notamment pendant les périodes hivernales,
- La rentabilisation de structures mises en place par les collectivités tout au long de l'année,
- L'autonomie des pratiquants rendue possible par une carte disponible dans les offices de tourisme et un balisage des itinéraires qui limite les besoins en encadrement,

- Une augmentation du chiffre d'affaires réalisé par les différents acteurs (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants, producteurs et artisans locaux).
- Un accroissement de la notoriété des régions traversées auprès du grand public,
- La venue de nouveaux touristes avec un pouvoir d'achat non négligeable.

2. De canaliser les véhicules sur des circuits adaptés, ouverts à la circulation qui :

- Sont praticables toute l'année,
- Evitent le plus souvent possible les circuits reconnus de randonnées pédestres, équestres et autres,
- Présentent un intérêt culturel et des curiosités (points de vue, églises ou monuments)
- Garantissent un accueil favorable aux randonneurs.

3. Garantir un entretien des chemins de ce réseau approuvés par :

- L'attribution éventuelle de l'entretien des dits chemins au département,
- La participation régulière des randonneurs et des clubs au nettoyage et à l'élagage.